

ACTION URGENTE

DÉTENTION AU SECRET POUR UN MILITANT AYANT BRAVÉ LA CENSURE RELATIVE AU COVID-19

Chen Mei et deux autres personnes collaborant à un projet de production participative connu sous le nom de Terminus2049, ont été appréhendés par des policiers à Pékin le 19 avril 2020. Il est probable que leur arrestation soit liée à leur participation à un projet d'archivage rétroactif d'articles censurés traitant du COVID-19. Face à l'absence d'informations sur la situation actuelle de Chen Mei ou sur le lieu où il se trouve, le risque bien réel qu'il soit victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements suscite de vives craintes.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Directeur Wang Xiaohong

Beijingshi Gong'anju

9 Dongdajie, Qianmen

Dongchengqu, Beijing Shi 100017

Chine

Fax : +86 10 85222823

Monsieur le directeur,

Je vous écris afin de vous faire part de mes inquiétudes concernant **Chen Mei (陈玫)**, un défenseur des droits humains arrêté par la police le 19 avril 2020. Chen Mei est l'un des trois contributeurs à Terminus2049 (端点星计划) appréhendés ce jour-là. Si les proches des deux autres personnes ont reçu quelques renseignements sommaires au sujet de leur arrestation, la famille de Chen Mei n'a encore obtenu aucune information sur son statut actuel.

Il est inquiétant d'apprendre que Chen Mei semble avoir été arrêté pour avoir simplement recueilli et archivé des informations publiques sur le COVID-19. Comme vous le savez sûrement, la liberté de l'information fait partie intégrante du droit à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Selon certaines informations préoccupantes circulant depuis le début de la pandémie en Chine, des journalistes indépendants ont été appréhendés par la police et des citoyens ont été harcelés après avoir critiqué ouvertement la gestion de la crise par le gouvernement. S'il y a une leçon à tirer de la pandémie de COVID-19, c'est que limiter arbitrairement l'accès à l'information et empêcher le débat ne satisfait aucun objectif de santé publique et peut au contraire avoir des conséquences graves sur la capacité de chaque personne à protéger sa santé.

Faute d'information sur le sort réservé à Chen Mei et en l'absence d'un-e avocat-e pour le défendre, la possibilité qu'il soit soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements m'inspire de vives craintes.

Je vous demande donc de :

- **libérer Chen Mei immédiatement et sans condition, à moins qu'il n'existe des éléments dignes de foi, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international, et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;**
- **veiller à ce que Chen Mei, en attendant sa libération, puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec sa famille et les avocats de son choix, et ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

POUR EN SAVOIR PLUS

Terminus2049 (端点星计划) a été créé en janvier 2018, par le biais de la plateforme de production participative en ligne GitHub. Ce projet a pour objectif d'archiver des articles supprimés des médias traditionnels et des réseaux sociaux sous la pression de la censure d'État. Il a permis l'archivage de centaines de textes, y compris de nombreux articles récents consacrés au COVID-19.

Le 19 avril 2020, Chen Mei (陈玫), Cai Wei (蔡伟) et la compagne de Cai Wei, dont le nom de famille est Tang (唐), ont été emmenés par des policiers à Pékin. Des membres de la famille de Cai Wei et de sa compagne auraient reçu des renseignements de la part de la police du district de Chaoyang, à Pékin, les 24-25 avril. Selon les informations disponibles, soupçonnés de « chercher à causer des disputes et provoquer des troubles » (寻衅滋事罪), Cai Wei et Mme Tang ont tous deux été placés en « résidence surveillée dans un lieu désigné » (指定居所监视居住). Sur la base de ces informations, Amnesty International suppose que Chen Mei a connu un traitement similaire.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en Chine, de nombreux articles consacrés au virus ont été censurés, y compris certains ayant été publiés par des organes de presse grand public, comme une filiale de *Beijing Youth Daily* et *Caijing*. Des publications sur les réseaux sociaux, des hashtags relatifs à des sujets sensibles, et des revendications sur le terrain de la liberté d'expression ont rapidement été supprimés ou censurés.

Selon de nombreuses sources, des journalistes indépendants et des militant·e·s ont été harcelés par les autorités pour avoir partagé des informations relatives au COVID-19 sur les réseaux sociaux. Figurent parmi ces personnes : Chen Qiushi, avocat et journaliste citoyen connu pour son franc parler, qui a dit avoir été harcelé par les autorités après avoir mis en ligne des séquences vidéo filmées dans des hôpitaux de Wuhan ; et Fang Bin, résident de Wuhan, qui a brièvement été arrêté par les autorités après avoir diffusé une vidéo montrant semble-t-il les corps sans vie de personnes ayant succombé au COVID-19.

La « résidence surveillée dans un lieu désigné » est une mesure qui permet, dans certaines circonstances, aux enquêteurs de maintenir des personnes hors du système de détention officiel pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, et s'apparente à une forme de détention au secret. Les suspect·e·s placés dans cette forme de « résidence surveillée » n'ont pas la possibilité de consulter un avocat de leur choix ni d'entrer en contact avec quiconque, y compris leur famille, et sont exposés à un risque de torture et d'autres mauvais traitements. Cette forme de détention a été utilisée pour entraver les activités de défenseur·e·s des droits humains, dont des avocat·e·s, des militant·e·s et des pratiquant·e·s de certaines religions. Les militant·e·s et les défenseur·e·s des droits humains continuent d'être systématiquement soumis à une surveillance, à des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, à des placements en détention et à des arrestations.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 19 juin 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Chen Mei (il)